

Département de l'Eure
Arrondissement de **Bernay**
Canton de **Bourgtheroulde-Infreville**

-
MAIRIE DE THÉNOUVILLE
27520

COMPTE RENDU N° 2021-2809

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Thénouville, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école de Thénouville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DEBEERST.

Date de convocation : le 23 septembre 2021

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

PRESENTS : M. Laurent DEBEERST, **Maire**,
Brigitte BARBETTE, Marie CHEMIN, Jean-Marie GUENIER, Erik HENNION, Patrick SARRADE, adjoints au Maire
Claire GRISEL, François LAMY, Jérémie LÉCLUSE, Ghislaine LEFEVRE, Hélène PIEROZAK, Dany PORTE, Frédéric VIEUBLED, conseillers municipaux.

ABSENTS : Nathalie BETTON, Christophe GOSSELIN, Betty LEMAN

POUVOIRS : **Pierre FOURES** à Brigitte BARBETTE, **David LANTERI** à Jérémie LECLUSE, **Laurence LESUEUR** à Frédéric VIEUXBLED
Formant la majorité des membres en exercice.

Ouverture de la séance à 20h30

Désignation du secrétaire de séance : Hélène PIEROZAK

Il est demandé la validation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2021.
Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de s'exprimer sur les remarques éventuelles :

Aucune remarque n'est formulée et le compte rendu du 4 septembre 2021 est donc validé
à l'unanimité.

PATRIMOINE COMMUNAL

D038 - COMMUNE – BATIMENTS COMMUNAUX

Location de la salle de conseil de l'ancienne Mairie de Touville

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande reçue en Mairie pour la location éventuelle de la salle de réunion de l'ancienne Mairie de Touville.

Considérant la demande de Mme FRETTEL ostéopathe et naturopathe exerçant actuellement sur Grand-Bourgtheroulde,

Considérant que les locaux sont inoccupés et vacants,

Considérant l'importance des travaux à réaliser afin d'accueillir le locataire et le cadre juridique,

Considérant que des travaux de réhabilitation sont envisagés dans les 3 années à venir :

Le Conseil Municipal décide, à 6 voix contre : Brigitte BARBETTE, Erick HENNION, Pierre FOURES, Laurence LESUEUR, Hélène PIEROZAK, Patrick SARRADE

5 Abstentions : Marie CHEMIN, Laurent DEBEERST, Claire GRISEL, Jean-Marie GUENIER, François LAMY, 5 pour **de ne pas autoriser la location de l'ancienne salle de la Mairie de la Commune historique de Touville.**

D040- LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE THEILLEMENT

Rapporteur : Patrick SARRADE, Adjoint en charge de la Commission « travaux-Patrimoine-Urbanisme »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que des travaux envisagés du logement de l'ancien presbytère du Theillement sont indispensables pour la mise en œuvre d'un nouveau mode de chauffage électrique,

Considérant que la Commission « Travaux-Patrimoine-Urbanisme » réunie le 22 septembre a étudié les devis réceptionnés,

Considérant qu'il est urgent de démarrer les travaux car le logement n'a plus de chauffage,

Considérant les devis reçus et étudiés en commission travaux le 22 septembre 2021, les entreprises HOYÉ, PRÉVOST-HABITAT et ISO-LOGEMENT ont été retenues,

- HOYÉ pour la somme de 14 108.00 € H.T
- PRÉVOST HABITAT pour la somme de 16 103.83 € H.T
- ISO-LOGEMENT pour la somme de 4 224.60 € H.T total **34 436.43€ H.T**

Les membres du conseil municipal décident à 13 voix pour et 3 abstentions : David LANTERI, Jérémie LECLUSE, François LAMY

- de valider les devis proposés par la commission travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis des sociétés suivantes et de
 - HOYÉ pour la somme de 14 108.00 € H.T
 - PRÉVOST HABITAT pour la somme de 16 103.83 € H.T
 - ISO-LOGEMENT pour la somme de 4 224.60 € H.T
- d'inscrire les crédits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 et qu'une décision modificative budgétaire sera émise lors du prochain conseil municipal afin d'inscrire les crédits nécessaires en investissement.

D-041 RELOGEMENT LOCATAIRES ancienne école de Theillement

Rapporteur : Laurent DEBEERST, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le logement de l'ancienne école de Theillement va être rénové.

Les travaux sont estimés pour une durée d'environ 10 mois.

Il explique que M. et Mme BETTON, locataires dans ce bâtiment, devront être relogés, le temps des travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 5 abstentions : Marie CHEMIN, François LAMY, David LANTERI, Jérémie LECLUSE et Frédéric VIEUXBLED, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à faire les recherches nécessaires au relogement des locataires actuels, à signer un contrat de location et cela durant la durée des travaux de rénovation.

Cette somme sera prélevée à l'article 6718 – Autres Charges exceptionnelles – du budget de l'exercice 2021

Les informations et questions diverses abordées sont relatées dans le Procès-Verbal N° 2021-2809.

Monsieur Le Maire clôture la séance à 23h